



Elimination des déchets canins





CHIENS

Les propriétaires de chien(s) sont tenus de déclarer l'acquisition, le décès et la vente/cession de chien dans les 15 jours. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire. Chaque chien doit être muni d'une puce électronique. La commune ne fournit plus de médaille.

Sachets Bravo ou Robidog

Merci aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes et de vous servir des sachets, disponibles à plusieurs endroits de la commune. Cependant, il est complètement inutile de ramasser les crottes de chiens, de les enfermer ensuite dans le sachet et de le laisser traîner par terre. En effet, de cette manière, les crottes ne peuvent pas se dégrader ! Merci de mettre ces sachets dans les poubelles prévues à cet effet.

Nous vous rappelons également que les chiens doivent être tenus en laisse.

Les contrevenants seront dénoncés à la Municipalité et amendés.